

Le tribunal rénové a été inauguré hier

Le tribunal rénové de Cernay, situé 5, rue Georges-Risler, a été inauguré hier matin en présence de nombreux élus venus saluer la réussite des travaux de restauration menés sur l'édifice depuis maintenant un an. Depuis un mois, les salariés de la médecine du travail de Cernay-Thann-Masevaux ont intégré leurs locaux, au rez-de-chaussée.

Elisa Meyer

Une centaine de personnes étaient réunies, hier matin, pour inaugurer le tribunal rénové, à Cernay. Aucun incident n'est à déplorer, pas même une engelure d'oreille. Et c'est à souligner car il a fait froid, en plus de la pluie, alors que la majeure partie de l'événement s'est déroulée à l'extérieur.

Les participants, des habitants de la commune curieux de découvrir le bâtiment acquis en 2012 et restauré par l'association Aléos, au-delà du logement dédié à l'aide sociale, et les élus ont parcouru les trois niveaux du tribunal, découvrant les travaux réalisés au sein de l'édifice.

Trois appartements destinés à des familles monoparentales et/ou bénéficiant de revenus modestes (minima sociaux), choisis par le CCAS (Centre communal d'action sociale) de Cernay, ont été réalisés au premier étage. Deux F2/F3, d'une surface de 63 et 76 m², et un F4, de 109 m². Les loyers respectifs s'élèvent à 319, 361 et 477 €. Au 2^e étage, un unique appartement de 98 m² (F4 au loyer de 440 €) a été aménagé. « Le coût de la restauration des combles atteints dépassait notre budget »,



Quentin Gueffier, qui va habiter l'un des quatre appartements réalisés dans l'ancien tribunal de Cernay, a dévoilé la plaque d'identité du nouveau lieu de vie. Il est baptisé résidence L'audience.

Photos L'Alsace/Arnaud Viry

explique Éric Meyer, dirigeant du pôle Patrimoine et sécurité d'Aléos. Toutes les habitations disposent de pièces spacieuses et de beaux volumes, assortis à une performance énergétique classée C/D.

Concernant la médecine du travail, le nouvel espace de 360 m² dans lequel travaillent les 16 salariés – sept médecins, six assistantes, un cadre administratif, un ingénieur prévention et un directeur – dessert un espace d'attente, deux salles d'examen, six salles de consultation, trois bureaux et une salle de réunion.

Notons également que la réhabilitation du tribunal a nécessité quelques exigences en raison du classement de certains ornements au patrimoine historique. Menuiseries extérieures d'origine, porte d'entrée principale, fresques présentes dans le vestibule, cage d'escalier intérieure, certains parquets à bâtons rompus...

Le coût de la réhabilitation de l'ancien tribunal est de l'ordre de 1050 à 1100 € le mètre carré. « Avec un investissement de 1,3M€ (avec subvention de 250 000 € du conseil général, 135 000 € de divers partenaires dont la Fondation de France, et la garantie de la Ville de Cernay pour 450 000 €), le bâtiment sera rentable d'ici une petite vingtai-



Le parquet, en chêne massif : un souvenir de l'ancien tribunal, qui a pu être restauré et préservé.

ne d'années », explique encore Éric Meyer.

Dans son discours, Michel Sordi, député-maire de Cernay, a rappelé l'histoire du tribunal, dont la construction remonte à 1906. Plaisantant sur le fait que tout ce qu'il manque pour parfaire cette réalisation, « ce sont quelques plantations sur la rampe d'accès destinée aux personnes à mobilité réduite se rendant à la médecine du travail, pour en diminuer l'impact visuel ».

Jean-Louis Muller, président de Santé au travail, a notamment rappelé l'importance du main-



Les ferronneries de la cage d'escalier intérieure ont été traitées et repeintes.

tien d'un tel service de proximité (lire notre encadré). Le conseiller général Jean-Jacques Weber, au nom de Charles Buttner, a redit l'importance de l'aide sociale du Département (234 M€ annuels pour un budget total de 811 M€). Quant au représentant de la Fondation de France, il a remis, au nom de la structure, une plaque attestant de la qualité des travaux réalisés.

C'est Quentin Gueffier, l'un des futurs habitants du tribunal, dont l'emménagement était prévu l'après-midi même, qui a eu la joie de lever le voile sur la plaque d'identité de la résidence baptisée L'audience, symbolisant « un lieu de dialogue et d'écoute ».

« La médecine ne juge pas, prévient parfois, mais ne condamne jamais... », a conclu M. Muller

Le chiffre

16000

La médecine du travail de Cernay-Thann-Masevaux, qui a intégré ses nouveaux locaux le 2 février dernier, suit les 16000 salariés des 1200 entreprises implantées dans les vallées de la Thur et de la Doller.



De gauche à droite : le représentant de la Fondation de France, Gérard Unfer, président d'Aléos, et Michel Sordi, député-maire de Cernay.



Une rampe d'accès permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la médecine du travail, dont l'entrée se situe à l'avant du bâtiment.



La médecine du travail s'étend sur une surface de 360m². Ce couloir dessert notamment des salles d'examen, des bureaux et le secrétariat.